

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE EXTRAORDINAIRE ÉCOLE MATERNELLE LES FONTANILLES - RÉUNION DU 30 JUIN 2017

Étaient présent-e-s :

Mesdames Pascale JULLIEN NONNENMACHEL, Géraldine LEFEBVRE, Karine GOTTY, Anne CHABANNES, Sophie RICAUD, Laura MAISONNEUVE, Monsieur David DE YESUS (*délégués APE des parents d'élèves*)

Monsieur Jérôme LOPEZ, Maire de Saint Mathieu de Trévières

Madame Muriel GAYET FUR , Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et de la jeunesse

Mesdames Sabine SARRAZIN, Sylvie PENHOAT, Nathalie BAZILE, Isabelle GIVAUDAN, Marion ENRICO, Sophie CAMEL, Anne LEONARDI, Monsieur Philippe DE TOLEDO (*Enseignants*)

*Était excusée, Madame Sylvie AMATO, directrice de l'école en congé de maladie*

## Ordre du jour : Rythmes scolaires

*Début de la réunion : 16 h 45*

Philippe DE TOLEDO, Président du Conseil d'École (*en l'absence de Madame Amato*) ouvre la séance et expose les enjeux de l'ordre du jour. Le Conseil d'École est réuni à la demande du Maire afin de se prononcer sur la possibilité de demander au DASEN une dérogation sur la base du décret du 27 juin 2017.

Monsieur DE YESUS au nom des parents d'élèves émet des doutes sur la validité de la convocation. Il cite l'article D411-1 qui stipule un délai de huit jours pour cette convocation.

Monsieur DE TOLEDO répond que le texte exact de l'article D 411-1 est le suivant : *Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.*

Dès lors, le délai mentionné s'applique pour les réunions ordinaires. La possibilité de demandes extraordinaires est située après le point sur les délais de convocation du Conseil Ordinaire et rien n'est stipulé. Il note qu'aucune partie n'est lésée en l'espèce puisque tous les membres sont présents.

Il donne ensuite la parole au Maire de la commune, Monsieur LOPEZ. Le Maire de la commune expose que la Municipalité a attendu la parution du décret avant d'engager le processus. Il rappelle que la Mairie s'était engagée très tôt dans la mise en place de la semaine 4 jours et demi et a mobilisé les moyens nécessaires mais qu'elle tire un bilan mitigé de cette expérience qui lui paraît très lourde à gérer avec un bénéfice très relatif pour les élèves et leurs familles.

La mairie a réalisé en deux jours un sondage auprès des parents. Sur 566 familles, 246 ont répondu et l'analyse faite par la Mairie est qu'il apparaît une majorité en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Il précise que la Mairie ouvrira l'accueil de loisir pour les enfants de plus de 6 ans le mercredi matin qui concerne sa compétence et intervient auprès de la Communauté de Communes pour la réouverture des Accueils de Loisirs dont la compétence est communautaire. Enfin, il indique qu'il recevra l'Association des Parents d'Élevés dans la semaine du 10 juillet .

Le Maire propose le retour à la semaine de 4 jours avec des tranches de 3 heures par demi journée et une réflexion à plus long terme sur l'organisation de la journée scolaire.

Les parents d'élèves (Madame CHABANNES, Monsieur DE YESUS notamment) soulignent que les résultats du sondage de l'APE indique une majorité de parents pour une année de réflexion et de concertation avant un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018. Et ils relèvent également que l'analyse concernant le sondage de la Mairie ne permet pas de dégager une tendance compte tenu que l'analyse n'est pas suffisamment détaillée et que les questions du sondage n'étaient pas suffisamment explicites. Ils relèvent, par ailleurs, une modification rapide de la position de la Mairie (*au CE du 16 juin, l'annonce du maintien du dispositif avait été faite et avait recueilli l'approbation de l'ensemble des parties présentes avec une volonté de prendre le temps de la réflexion*).

Ils font part de leurs inquiétudes et de celles des parents sur l'accueil du mercredi matin, notamment pour les enfants de moins de six ans pour lesquels la mairie ne peut donner l'assurance de l'accueil, ils rappellent également leur opposition initiale à la semaine de 4 jours et demi, mais qui ne justifie pas non plus un retour dans la précipitation à la semaine de 4 jours. La transmission de l'ordre du jour 48 heures avant ne leur a pas permis de préparer le conseil d'école convenablement au regard de l'enjeu.

Pour les enseignant-e-s, Philippe DE TOLEDO dit qu'en Maternelle, les enseignants continuent de constater une plus grande fatigue de leurs élèves et seraient plutôt favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Les arguments ayant été échangés, le Président propose de passer au vote. Les délégués des parents demandent une courte suspension de séance afin de se concerter et prendre en compte les arguments échangés. Au retour les parents d'élèves demandent l'organisation d'un vote à bulletin secret.

Le Président accepte cette demande et formule ensuite la question soumise au vote :

***Êtes vous favorable à la demande d'une dérogation permettant le retour à une semaine de 4 jours, dès la rentrée 2017, telle que la possibilité en est offerte par le décret du 27 juin 2017 ?***

Le vote est ensuite organisé.

**Résultats :**

POUR 12 voix CONTRE 3 voix BLANCS : 2 voix

Le Conseil d'École a adopté une position conjointe à celle de la municipalité.

Philippe DE TOLEDO remercie les participants. Il indique aux parents d'élèves et à la mairie qu'il leur adresse également ses remerciements personnels à l'orée de son départ en retraite pour les 24 ans passés dans l'école dans une bonne ambiance.

La séance est levée à 17 H 30

Le Président du Conseil d'École,  
Philippe de TOLEDO

